Envoyé en préfecture le 30/11/2023 Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID: 059-215904707-20231127-202334-DE

## République Française Département du Nord COMMUNE DE PREMESQUES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 18

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15 + 3

procurations

Date de la convocation : 22.11.2023

Date d'affichage : 22.11.2023

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de Novembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 15 <u>Présents</u>: Y. HUTCHINSON A. MARQUE P. VANDEN DORPE N. GUISLAIN L. BASECQ P. CAREY S. VAN EECKE D. DUMONT C. LEFEBVRE F. BOULANGER S. MOUVEAUX C. ANNAERT P. JOURDAIN J. TYBOU G. DUBOIS
- 3 <u>Absents ayant donné pouvoir</u>: P. ALLIOT a N. GUISLAIN X. DUBOIS à Y. HUTCHINSON P. PACCOU à P. CAREY
- 0 Excusés:

Monsieur Pascal VANDEN DORPE a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-34 : Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur: Yvan HUTCHINSON

Compte-rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal données au Maire :

- Signature de la convention d'autorisation d'occupation révocable de la Salle Perceval au profit de la micro-crèche la Ritournelle du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2032.

## Communication est faite aux membres du Conseil Municipal

Pour: 18 - Contre: 0 - Abstention: 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prémesques, le 30 novembre 2023, Affiché le 30 novembre 2023 Transmis au contrôle de légalité le 30 novembre 2023,

Ainsi délibéré Pour copie conforme, Le Maire, Yvan HUTCHINSON

Le Secrétaire de Séance Pascal VANDEN DORPE